Société Mathématique de France

Institut Henri Poincaré
11 rue Pierre et Marie Curie
F-75231 Paris cedex 05

Tél : (33) 1 44 27 67 96
Fax : (33) 140 46 90 96
Mél : smf@smf.emath.fr

Association fondée en 1872, reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1888

COTISATION INDIVIDUELLE 2027

Nom : **Téléphone :**

Prénom : **email :**

Adresse :

..... Je ne souhaite pas recevoir

..... des informations par email ☐

..... Je ne souhaite pas figurer dans

l'annuaire électronique ☐

Cotisations SMF	
SMF	75 €
SMF membre bienfaiteur	250 €
SMF/SFdS	102 €
SMF/SMAI	100 €
SMF/SFdS/SMAI : s'adresser directement au secrétariat de la SFdS	

Cotisations SMF à tarif réduit		
SMF retraité-e	55	€
SMF ≤ à 35 ans et première adhésion	28	€
SMF conjoint-e	30	€
SMF réciprocité	40	€
SMF/SMAI retraité-e	97	€
SMF/SMAI ≤ 35 ans	54	€
Membres des sociétés partenaires : UPS, femmes et maths, APMEP, SIF, AMeJ	53	€

Dons > 8 €		
Société Mathématique de France		€
CIMPA		€

SME		
SME	45	€

Abonnements (facultatifs)			
	Electronique	Papier + électronique Europe	Papier + électronique hors Europe
Annales de l'ÉNS	534 €	751 €	845 €
Astérisque	437 €	619 €	673 €
Bulletin	127 €	193 €	223 €
Mémoires	120 €	205 €	247 €
Bulletin et Mémoires	247 €	398 €	470 €
Revue d'histoire des mathématiques	58 €	100 €	111 €

PAIEMENT ET INDICATIONS – voir au verso

INDICATIONS

Cotisations :

- *Cotisation « SMF »* : donne droit à la Gazette.
- *Cotisation « SMF+SMAI »* : donne droit à la Gazette et à Matapli.
- *Cotisation « conjoint(e) »* : accessible à tout conjoint d'un membre SMF, elle donne droit au vote lors de l'Assemblée Générale (mais pas à la Gazette).
 Nom du conjoint : ……
- *Cotisation « Sociétés partenaires »* : tarif réservé aux adhérent(e)s de « Femmes & mathématiques », aux adhérents de l'UPS, de l'APMEP de l'AMeJ et de la SIF. Pour une adhésion groupée SMF/SMAI/SfdS, s'adresser directement au secrétariat de la SfdS (sfds@ihp.jussieu.fr).
- *Cotisation « SME »* : si vous êtes membre de la SMF et que vous désirez adhérer à la SME, la SMF peut recueillir votre cotisation en euro (avant le 31/01/2027) et la transmettre.
- *Cotisations « AMS, SMJ, SMS et SMB »* : pour des raisons administratives et fiscales, nous vous demandons de bien vouloir effectuer votre paiement directement auprès de ces sociétés en mentionnant votre appartenance à la SMF. Le tarif réduit est maintenu, mais la SMF n'assure plus le transfert des cotisations.
- *Cotisation « réciprocité »* : tarif réservé uniquement aux adhérent(e)s des Sociétés avec lesquelles la SMF a des accords de réciprocité et qui ne résident pas en France (voir liste sur le serveur de la SMF).

J'atteste sur l'honneur être membre de la Société Mathématique suivante :
……
et bénéficie à ce titre du tarif préférentiel fixé par accord de réciprocité.

Membre bienfaiteur :

La cotisation à 250 € ouvre droit à une déduction fiscale sur une partie du montant assimilé à un don (175 €). Un reçu fiscal vous sera envoyé à réception.

Dons :

Seuls les dons ouvrent droit à une déduction fiscale. Des reçus fiscaux vous seront envoyés par la SMF.

Abonnements électroniques :

Accessibles aux abonnés.

Délai de réglement :

En cas de réadhésion tardive (après le 1/3/2027), la distribution de la Gazette sera assurée uniquement dans la mesure des stocks disponibles

Modalités de paiement :

Il est possible d'effectuer votre paiement via le site web de la SMF (https://smf.emath.fr/adherer).
Les adhérent(e)s SMF ne résidant pas en France sont priés d'effectuer leur paiement de préférence par carte bancaire. Pour les paiements par chèque bancaire étranger, merci de rajouter **15 €** pour la prise en charge des frais bancaires.

PAIEMENT	
Chèque bancaire à l'ordre de la SMF** Banque : …… N° du chèque : …… **Carte bancaire (visa, mastercard)** N° : …… Date d'expiration : …… Cryptogramme : ……	**TOTAL**** = …… Date : Signature :

Cadre réservé à la SMF
Paiement le :
Crédit le :